

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVEN

Convocation
du 08/10/2026

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : -- 15
Quorum : ----- 08
Présents : ---- 11
Absents : ----- 04
Pouvoirs : ----- 03
Votants : ----- 14
VOTE
Pour : ----- 14
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Culture

**Délibération
N°2026-59**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 20 OCT. 2026

Reçue en Préfecture
Le : 20 OCT. 2026

Publié sur le site de la
commune
Le : 20 OCT. 2026
Le Maire Gil THOMAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

Envoyé en préfecture le 20/10/2026

Reçu en préfecture le 20/10/2026

Publié le 20/10/2026

ID : 074-217400530-20261013-D2026_59-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : THOMAS Gil, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, PONCET Sana, VITTET Julien, MATRINGE Victor.

Absents : CHATEL Christophe, MATRINGE Yann, BERGERON Thomas, BOSSUS Marie.

Pouvoirs : MATRINGE Yann donne pouvoir à DECOMBARD Coralie, BERGERON Thomas donne pouvoir à PONCET Sana, BOSSUS Marie donne pouvoir à KELLER Sophie.

Secrétaire de séance : PONCET Sana

OBJET Convention de partenariat avec l'association Parenthèse Ludique dans le cadre du projet « jeux pour tous »

Monsieur le Maire explique que l'association Parenthèses Ludiques propose un projet intitulé « Jeux pour tous », visant à favoriser le lien social, les échanges intergénérationnels et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Ce projet prévoit l'organisation de douze animations ludiques réparties entre la bibliothèque municipale et l'EHPAD Le Verger des Coudry. Certaines séances pourront associer différents publics du territoire, notamment les habitants, les résidents de l'EHPAD ainsi que les enfants dans le cadre d'actions intergénérationnelles.

L'association assurera la préparation et l'animation des séances, la fourniture du matériel nécessaire ainsi que la réalisation d'un bilan de l'opération.

Cette action participe à la dynamisation de la vie locale, au développement du vivre-ensemble et au renforcement des liens entre les générations.

Le coût global de l'opération est fixé à 1 400 €. Une convention est proposée afin de définir les modalités d'intervention de l'association et les engagements respectifs des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention annexée avec l'association Parenthèses Ludiques dans le cadre du projet « Jeux pour tous » ;
- **ACCEPTE** la prise en charge du coût de l'opération pour un montant de 1 400 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Sana PONCET

